

ASSEMBLEE NATIONALE

13 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
M. HOUILLON, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 11

Dans le premier alinéa du I de cet article, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« code monétaire et financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.